



CNESER en commission permanente du 20 mars 2024

DÉCLARATION LIMINAIRE COMMUNE

Madame la Ministre,
Mesdames et messieurs,

Le SNESUP-FSU et la CGT avec leurs élu·es au CNESER s'élèvent contre les conditions de l'examen de l'accréditation des formations, et notamment celles « hors vague ».

Pour cette séance, nous avons reçu le mardi 12 mars un ensemble de fichiers concernant plus de 100 formations d'une quarantaine d'établissements différents à accréditer dans le cadre de la procédure « hors vague » à laquelle est consacrée à l'ordre du jour à peu près 1 h ce matin, formations allant d'un master sur la cybersécurité à une licence professionnelle "Activités juridiques : métiers du droit privé" en passant par une licence STAPS ou un master "Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales". Ainsi alors que nous venons de passer 30 minutes sur l'accréditation d'une école d'art de la vague C, le renouvellement d'une école d'art de la vague A suite à une accréditation à durée limitée n'est qu'une des formations concernées. Et il faudrait que nous ayons exploité un fichier excel associé à 3 dossiers comprenant respectivement 67 documents, 20 documents et 15 documents dans un temps très contraint puisque nous avons en outre au programme de cette session 3 universités, 1 université technologique, 2 écoles d'ingénieur·es et 3 écoles d'art...

C'est faire peu de cas des formations soumises ainsi à accréditation et du travail des membres du CNESER : ces dernier·es doivent avoir le temps d'examiner les dossiers qui leur sont transmis mais aussi avoir à leur disposition une information claire et exploitable, ce qui n'est clairement pas le cas pour ces formations.

Nous demandons que l'examen des accréditations « hors vague » prévu à l'ordre du jour de cette session d'accréditation soit reporté à une prochaine séance du CNESER.